SYNDICAT MIXTE OUVERT DE LOGEMENT SOCIAL (SMOLS)

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 31 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°2023 - 2

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

DATE DE LA CONVOCATION: 24 MARS 2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Delphine L'ABAILS

ÉTAIENT PRÉSENTS: (20) membres

• Département de la Dordogne (10 membres) :

Titulaires : BOUSQUET Dominique, FAURE Marie-Laure, LAFAYE Raphaëlle, MAGNE Jean-Michel, MARSAT Marie-Lise, MOSSION Laurent. NEVERS Juliette

Suppléants: CAPPELLE Carline, RANOUX Jacques. VOLPATO Mireille,

• Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux (6 membres) :

Titulaires: BELLOTEAU Vincent, CHABREYROU Véronique, FRANCESINI Hélène, LABAILS Delphine, LEGAY Emmanuel, MARTY Alain.

• Communauté de communes Pays de Fénelon (1 membre) :

Titulaire: BONNEFON Patrick.

• Communauté de communes du Pays Ribéracois (1 membre) :

Titulaire: LAFAYE Francis.

• Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord (1 membre) :

Titulaire: ALARY Jean-Luc.

• Communauté de communes Isle Dronne et Belle (1 membre) :

Titulaire: MILLARET Francis.

ABSENTS EXCUSÉS:

Titulaires: BANCAL Fatiha, BIDAUD Yannick, CELERIER Mélanie, DELMARES Frédéric, DUCENE Philippe, DUCROCQ Corinne, LACOSTE Marie-Laure LAFON-GAUTHIER Patricia, LANDAIS Anémone, PEIRO Germinal, SUDREAU Jean-Louis, ROUILLER Rozenn, TEILLAC Christian, VARAILLAS Marie-Claude, WILLIAMS Anthony.

Suppléants: ANGLARD Régine, BETAILLE Jérôme, BEZAC-GONTHIER Catherine, BOUCAUD Christelle, BOURRA Francine, COURAULT Martine, DELTEIL Pascal, DORANGE Michelle, FAURE Claudine, HYVOZ Isabelle, LABARTHE Cécile, LAGOUBIE Fabienne, LAJUGIE Michel, LAMONERIE Bruno, LE MAO Daniel, LONGUEVILLE-PATEYTAS Sylvie, LUMELLO Cécile, MARSAC Jacques, MASSOUBRE-MAREILLAUD Cécile, , NOYER Jean-Luc, PERPEROT Philippe, PIEDFERT Guy, PRADIER Serge, ROLLAND Yannick,, SAUTREAU Jean-Michel, SECRESTAT Benoît, VILLENEUVE Agnès.

À L'UNANIMITÉ

Pour: 20 Contre: 0

Abstention(s): 0

Non-participation(s): 0

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2019 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE COMITÉ SYNDICAL

APPROUVE le Compte administratif 2022 du Syndicat Mixte Ouvert du Logement Social ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			• • • • •
DEPENSES		RECETTES	
C/6218 - Autre personnel extérieur au service	15 900,00 €	C/7473 - Participations Dépt de la Dordogne	14 000,00 €
. C/62878 - Remboursements de frais	15 100,00 €	C/74758 Participations - Autres groupements :	
		Participation GRAND PERIGUEUX	9 000,00 €
		Participation AGGLO BERGERACOISE	2 000,00 €
		Participation ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD	1 000,00 €
		Participation ISLE DOUBLE LANDAIS	1 000,00 €
		Participation PAYS DE FENELON	1 000,00 €
	-	Participation ISLE LOUE AUVEZERE EN PERIGORD	1 000,00 €
,		Participation PERIGORD RIBERACOIS	1 000,00 €
•		Participation DRONNE ET BELLE	1 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES	31 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	31 000,00 €

CONSTATE la concordance du Compte administratif 2022 du Syndicat Mixte Ouvert du Logement Social et du Compte de gestion correspondant de M. le Payeur départemental.

Le Président du SMOLS

Germinal PFIRC